

# MIRABEL

---

# VOUS INFORME

Vol. 7, n° 4

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Février 2021



Pour ses 50 ans

## Mirabel se dote d'une nouvelle identité visuelle

Dans le cadre de son 50<sup>e</sup> anniversaire, Mirabel est fière de dévoiler sa nouvelle image de marque. Conçu entièrement à l'interne, le nouveau logo est le résultat d'une initiative du maire, Jean Bouchard, qui tenait à moderniser l'image de la Ville à cette étape importante de l'histoire Mirabelloise – l'ancienne identité visuelle datant de plus de 30 ans. « Cette cure de rajeunissement est l'occasion idéale de souligner les 50 ans de la Ville malgré le contexte pandémique nous obligeant à repousser le début des festivités. Mirabel possède une communauté florissante, en pleine expansion et qui fourmille de nouveaux projets. L'objectif de la démarche était donc d'adopter une identité visuelle plus actuelle, une image à laquelle nos citoyens pourront s'identifier davantage. Il va sans dire que nous sommes très fiers du résultat » soutient M. Bouchard.

Le nouveau logotype évoque notamment ses piliers majeurs, soit l'aéronautique et l'agriculture – thématiques faisant aussi référence aux armoiries

et aux fondations de la Ville. Le « M » utilisé depuis quelques années dans diverses campagnes de la Ville constitue l'élément central du logo – il s'agit d'un symbole fort, positif et humain faisant déjà partie du paysage Mirabellois.

Les courbes rappellent le mouvement, l'évolution et le changement. De plus, le bleu foncé et la structure unique de la lettre « A » ont été conservés en guise de clin d'œil à l'ancien logo. La nouvelle image est accompagnée de la signature « *On M la vie!* » – évoquant l'enthousiasme et la chaleur humaine des Mirabellois.

Le dévoilement n'est que la première étape visant à faire rayonner la nouvelle image de Mirabel à plus grande échelle. La transition s'effectuera ainsi progressivement, alors que l'ancienne identification visuelle et la nouvelle image cohabiteront un certain temps, et ce, dans une optique de gestion responsable des dépenses.



Le nouveau logo transmet une notion de mouvement et de propulsion vers l'avant. L'énergie dégagée s'inspire de l'action générée dans les différentes sphères d'activités observées à Mirabel. Nous espérons que cette nouvelle image puisse contribuer à la promotion de notre belle ville – de manière à attirer une foule de nouvelles familles, de travailleurs et d'investisseurs. Parce qu'à Mirabel... on aime la vie!

— JEAN BOUCHARD  
MAIRE



Projet de règlement PU-2434

# État de la situation au sujet de la construction de l'école primaire à Saint-Augustin



Perspective préliminaire présentée par le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles s'intégrant bien dans le secteur résidentiel près du parc Pablo-Picasso, dans le secteur de Saint-Augustin.

Notons que les principales inquiétudes soulevées étaient en lien avec la perte de couvert forestier, le sentier équestre à proximité, la perte d'intimité en lien avec le stationnement, le positionnement de la clôture arrière et l'emplacement du débarcadère. Ces points ont donc été considérés par la Ville et le CSSMI afin de pouvoir ajuster le tir dans la mesure du possible.

Il est donc maintenant prévu que le sentier équestre actuel soit relocalisé et que le stationnement soit déplacé plus au sud. Quant à la clôture et au débarcadère, les changements apportés prévoient une légère relocalisation afin d'accommoder le mieux possible l'ensemble des intervenants, et ce, tout en conservant au maximum le couvert forestier actuel.

Le 3 février dernier la Ville rendait disponible, sur son site Web, une capsule vidéo visant à informer la population au sujet de l'état d'avancement lié à la construction d'une école primaire projetée dans le secteur de Saint-Augustin. Les Services de l'aménagement et de l'urbanisme et du greffe ont donc, en compagnie du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), donné l'heure juste afin d'éviter la désinformation en lien avec le projet.

## Mise en contexte

Rappelons que la Ville de Mirabel a adopté, le 23 novembre 2020, un projet de règlement visant à permettre la construction d'une nouvelle école primaire dans la zone P 10-50 (terrain au nord du parc Pablo-Picasso). Cette école souhaite combler un besoin certain, car dès 2022, le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) annonce un déficit anticipé de plus de 12 locaux.

Compte tenu que le ministère de l'Éducation a déjà octroyé les fonds pour la construction de cette école, il devenait important pour la Ville de déployer tous les efforts afin d'éviter que les jeunes du secteur de Saint-Augustin soient obligés de se déplacer à l'extérieur de Mirabel pour se scolariser. C'est pourquoi, depuis deux ans, la Ville collabore avec les responsables du CSSMI et les résidents du secteur afin que tous s'affairent à mettre de l'avant un projet qui répondra aux principaux enjeux soulevés.

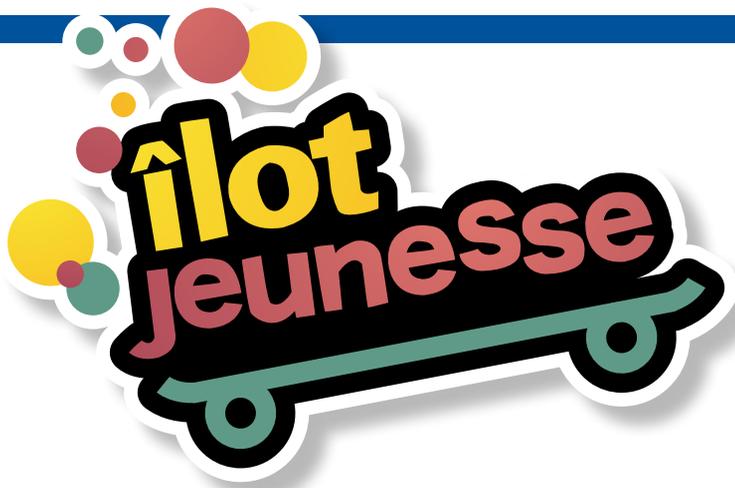
## Un processus collaboratif

Les citoyens concernés ont ainsi été contactés et invités à se prononcer sur le projet, afin que l'implantation de l'école soit effectuée dans le respect des préoccupations des secteurs avoisinants. Suite à la séance de consultation du 26 novembre dernier, les résidents du secteur avaient soulevé des enjeux importants. Leurs commentaires ont ainsi été recueillis afin d'être intégrés à la démarche qui sera proposée.

À la lumière de ces bonifications, la Ville souhaite maintenant planter l'école sur un terrain de près de 20 000 mètres carrés, de manière à respecter l'environnement des résidents du secteur. Cet emplacement permettra aussi d'assurer une proximité avec les élèves à scolariser, de favoriser l'accessibilité des lieux et de bénéficier de la présence du parc et des infrastructures aux alentours – qui sont les principaux éléments en faveur du choix de ce site d'implantation pour la nouvelle école.

## Projet de règlement PU-2434

Les personnes intéressées des zones contiguës ou de la zone concernée peuvent effectuer une demande d'approbation du règlement à l'intérieur des huit jours suivants la publication de l'avis public (jusqu'au 25 février). Il est possible de consulter les détails de l'avis public dans cette édition du bulletin municipal, ou en vous rendant à la page *Avis publics* du site Web de la Ville, au [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca).



Message aux jeunes de Mirabel

## Réouverture des îlots jeunesse en mode virtuel

Le Virage Jeunesse offre à nouveau ses services en mode virtuel depuis le 4 février dernier.

Le service est offert à tous les jeunes Mirabellois, de 12 à 17 ans, aux îlots jeunesse de Saint-Augustin, de Saint-Benoît, de Saint-Janvier et de Saint-Canut, du lundi au vendredi, de 17 h à 19 h.

Tous les jeunes mirabellois, peu importe le secteur, sont invités à participer aux activités offertes gratuitement. Un lien Zoom est disponible par le biais du groupe Facebook de l'îlot jeunesse *Virage Jeunesse – Ville de Mirabel*. Sur cette page, vous y trouverez aussi le calendrier du mois des différents îlots jeunesse.

Et n'oublie pas que si tu as besoin de parler avec un intervenant(e), il est possible d'effectuer une rencontre individuelle en virtuel ou encore en présentiel. Tu n'as qu'à écrire en message privé sur le groupe de l'îlot jeunesse afin que l'on puisse planifier un rendez-vous.

Au plaisir de vous revoir dès que possible !



## Pour un déneigement optimal des rues

Afin de faciliter les opérations de déneigement, la Ville conseille de ne pas stationner les voitures dans la rue suite à une tempête de neige.

Également, tout comme les déneigeurs privés attendent le passage du chasse-neige avant de finaliser les opérations de déneigement, il est conseillé d'attendre le passage de ce camion avant de déplacer les voitures dans la rue.

Finalement, lors des collectes de matières résiduelles, il est important de déposer vos bacs en bordure de rue, et non dans la rue.

Merci pour votre collaboration.



## Annulation du camp de jour de la relâche scolaire et ajustement des mesures pour les activités extérieures

Afin de respecter les nouvelles mesures de la santé publique annoncées par le premier ministre le 2 février dernier, la Ville de Mirabel se voit dans l'obligation d'annuler son camp de jour dans le cadre de la relâche scolaire.

Selon les conditions météorologiques, les activités extérieures libres telles que le patinage et la glissade seront possibles dans le respect des mesures de distanciation physique et des nouvelles consignes en vigueur depuis le 8 février.

Nous désirons vous rappeler qu'il vous est possible d'exercer l'ensemble des activités extérieures en petit groupe de quatre personnes maximum. Les personnes qui résident à une même adresse peuvent être plus de quatre, mais ne peuvent s'additionner à celles d'une autre adresse.

La Ville de Mirabel a dû ajuster les heures d'ouverture des chalets de parcs afin de permettre à la clientèle et aux employés de respecter le couvre-feu qui est en vigueur à compter de 20 h jusqu'à 5 h.

Pour connaître les conditions des patinoires extérieures ainsi que les horaires, veuillez consulter [le.mirabel.ca/arenas-patinoires](http://le.mirabel.ca/arenas-patinoires). Vous y trouverez une mise à jour quotidienne pour chacune des patinoires extérieures de Mirabel.

### Rappel des consignes

- Respecter la distanciation physique de deux mètres, en tout temps et tout lieu (file d'attente, chalet, refuge, etc.).
- Procéder fréquemment au lavage ou à la désinfection des mains.
- Port du masque ou du couvre-visage obligatoire couvrant le nez et la bouche dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 10 ans et plus.

Grâce aux programmes de subvention du Service de l'environnement

## Près de 30 000 \$ de retombées en subventions pour les citoyens

Le Service de l'environnement a accordé en 2020 près de 30 000 \$ grâce à ses programmes de subventions.

C'est notamment par le biais des programmes de couches lavables, de barils récupérateurs d'eau de pluie, de plantation d'arbres, du programme d'aménagements fauniques ainsi que par la subvention pour l'achat de composteurs domestiques que les Mirabellois ont pu obtenir certains objets en réduisant les coûts d'achat initiaux.

Grâce à ces programmes, il est désormais possible de voir sur le territoire mirabellois, des nichoirs à oiseaux ainsi que des abris pour les chauves-souris. De plus, de nombreuses plantes vivaces attirant les pollinisateurs ont été mises en terre et près de 240 nouveaux arbres ont été plantés sur des terrains privés, dont entre autres des érables, des lilas japonais, des amélanchiers, des chênes ainsi que des tilleuls.

Ces programmes qui ont des retombées positives sur notre environnement seront encore offerts cette année. Surveillez les prochaines parutions du *Mirabel vous informe* ce printemps pour connaître les modalités de chaque programme.



### Collecte des matières organiques

## Les Mirabellois présentent un excellent bulletin

La collecte des matières organiques a connu sa meilleure année en 2020 avec 5762 tonnes recueillies sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de près de 1 000 tonnes de plus qu'en 2019, où 4967 tonnes de matières organiques avaient été amassées.

Depuis quelques années, une certaine stagnation avait été constatée, mais une nette amélioration a été observée en 2020. Chaque tonne de compost détournée du site d'enfouissement est bénéfique pour notre environnement puisqu'elle est, entre autres, décomposée et valorisée en engrais enrichissant la terre.



## Plus de 70 nichoirs installés à Mirabel

Grâce à l'organisme Développement ornithologique Argenteuil (DOA), la Ville de Mirabel, a pu bénéficier l'an dernier de l'installation de 35 nichoirs sur l'ensemble de son territoire. Cette année, 36 autres nichoirs seront ajoutés. Le projet a pour objectif premier, de fournir à certaines espèces vulnérables des cavités naturelles pour nicher. Ne soyez donc pas surpris si vous apercevez dans le ciel de Mirabel, différentes espèces telles que l'Hirondelle bicolor, le Merlebleu de l'est et le Canard branchu.

Le Service de l'environnement demande aux citoyens de ne pas déranger ni enlever les nichoirs, afin de favoriser l'adaptation de ces animaux à leur nouvel environnement, mais vous invite plutôt à les observer dès ce printemps.

Si vous faites des observations intéressantes, vous pouvez en faire part à l'organisme Développement ornithologique Argenteuil à [info.doa@videotron.ca](mailto:info.doa@videotron.ca).

Développement ornithologique Argenteuil est un organisme à but non lucratif, qui vise la mise en valeur et la protection des oiseaux et de leurs habitats sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et de toutes les MRC et municipalités limitrophes. Le Réseau de nichoirs Argenteuil (RNA) est le plus grand réseau de nichoirs multi-espèces suivis et entretenus annuellement au Québec. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le [developpementornithologiqueargenteuil.org](http://developpementornithologiqueargenteuil.org).

# DANS LE BAC BRUN OU PAS?

## PAPERS ET CARTONS SOUILLÉS



Essuie-tout, papiers mouchoirs utilisés, papiers de muffins, verres ou assiettes de carton, boîtes de pizza, etc.

## RÉSIDUS VERTS



Feuilles mortes, rognures de gazon, plantes, terre de rempotage, résidus de bois (copeaux, bran de scie, petites branches).

## RÉSIDUS ALIMENTAIRES



Fruits et légumes (noyaux, pelures), restants de table, café (grains, marc, filtres) et sachets de thé, viandes, poissons, fruits de mer, coquilles et os, produits laitiers, noix et écailles, coquilles d'œufs.  
Autres : farine, sucre, fruits secs, etc.

## MATIÈRES REFUSÉES



Matières recyclables, produits sanitaires et couches, produits cirés, litière d'animaux, cendres et mégots de cigarette, charpie de sècheuse.



**MIRABEL**

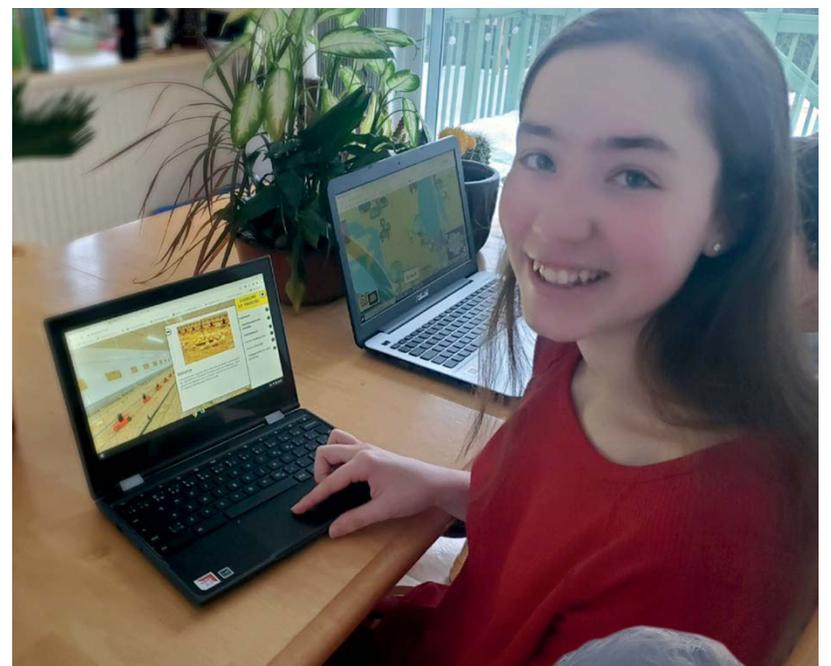
## Moisson Laurentides reçoit 10 000\$ grâce au jeu Kasscrout de l'UPA

L'organisme Moisson Laurentides a remporté 10 000 \$ en cartes-cadeaux de Provigo, une somme qui permettra à de nombreuses familles dans le besoin de recevoir de la nourriture en ces temps difficiles.

L'organisme s'est vu remettre le prix grâce au concours *Ma région solidaire* où les familles devaient participer au jeu éducatif Kasscrout, présenté par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par le biais de mission, le jeu avait pour objectif de faire découvrir aux familles les nombreuses facettes de l'agriculture.

Bien que le concours soit terminé, le jeu Kasscrout de l'UPA est toujours disponible sur le site <https://www.kasscrout.ca/>.

Les jeunes et leur famille sont invités à découvrir le Québec et l'agriculture et se familiariser avec la façon dont on produit les aliments et à acheter des produits locaux. Une activité éducative et ludique pour passer le temps les soirs d'hiver !





## Clinique d'impôt gratuite offerte aux personnes à faible revenu

La Table de concertation communautaire mirabelloise offre un service de clinique d'impôt qui s'adresse aux personnes à faible revenu. Pour avoir accès au service gratuitement, pour une personne vivant seule, les revenus annuels ne doivent pas dépasser 25 000 \$. Pour un couple ou une famille, les revenus annuel ne doivent pas dépasser 35 000 \$.

Si votre situation correspond aux critères mentionnés précédemment, nous vous demandons de bien respecter les étapes suivantes lors de l'envoi de vos documents à l'organisme.

Prendre note que les dépôts doivent se faire à compter du 1<sup>er</sup> mars seulement.

### Procédures :

1. Veuillez mettre vos papiers dans une enveloppe cachetée ou dans un sac de type Ziploc;
2. Inscrivez votre nom et votre numéro de téléphone puis l'insérer dans le sac ou l'enveloppe;
3. Déposez votre sac ou enveloppe dans la fente à courrier de la porte orange du Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme, (225, rue Georges-Thurston, Saint-Jérôme);
4. Vous serez joint par téléphone par un bénévole dans les jours suivants.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer au Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme ou que vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec madame Anick Lorrain, au 450 848-6059.



## Des outils pour prévenir la fraude

Dans le but d'informer et de sensibiliser les citoyens de Mirabel aux différents types de fraudes, le Service de police de Mirabel invite la population à consulter la nouvelle section *Info Fraude* située sur la page *Police* du site Internet de la Ville. ([mirabel.ca/police](http://mirabel.ca/police)).

Comprenant plusieurs hyperliens, cette section vous fournira des renseignements sur la prévention de la fraude et vous aidera à les détecter.

Si vous êtes victime de fraude, veuillez porter plainte au Service de police via le formulaire de rapport de police en ligne, situé également sur la page *Police* du site Internet. De plus, vous pouvez signaler une fraude au Centre antifraude du Canada.

N'hésitez pas à partager ces informations avec votre entourage et restez vigilant.

**Renseignements :** [mirabel.ca/police](http://mirabel.ca/police)

Toujours du nouveau.



**BIBLIOTHÈQUE**  
DE MIRABEL  
[mirabel.ca/biblio](http://mirabel.ca/biblio)

# Connaissez-vous le plan d'évacuation de votre domicile ?

Le Service de la sécurité incendie rappelle qu'il est important de toujours être prêt en cas de situation d'urgence. Les consignes concernant les plans d'évacuation s'adressent autant aux écoles, qu'aux garderies, aux lieux de travail ou aux résidences unifamiliales et à logements multiples. Dans les bâtiments publics, prenez l'habitude de repérer les plans d'évacuation se situant près des issues de secours et des cages d'escaliers.

À la maison, il est possible de s'exercer en dessinant le plan d'évacuation de votre maison. Invitez vos enfants à participer ! Il est possible de télécharger un plan en accédant au [mirabel.ca/incendie](https://mirabel.ca/incendie).

## Un plan d'évacuation complet doit comprendre :

- l'emplacement des avertisseurs de fumée;
- l'emplacement des extincteurs portatifs;
- votre point de rassemblement à l'extérieur;
- l'identification des portes et des fenêtres.

En compagnie de vos enfants, planifiez deux trajets d'évacuation possibles allant des chambres à coucher à votre point de rassemblement extérieur. Lorsque vous serez prêts à mettre le plan en pratique :

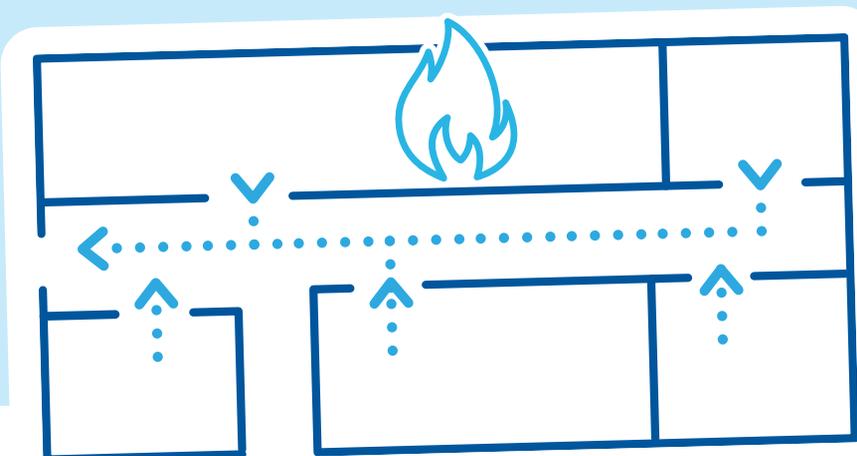
1. Faites sonner l'avertisseur de fumée (assurez-vous cependant de ne pas être relié à une centrale d'alarme);
2. Évacuez le plus rapidement possible (idéalement en moins de trois minutes), selon la procédure prévue pour évacuer votre domicile;
3. Une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement, assurez-vous d'être en sécurité et composez le 9-1-1.

## Points à retenir pour une évacuation sécuritaire :

- Assurez-vous que la porte de chambre de vos enfants ne soit pas verrouillée de l'extérieur afin qu'ils puissent évacuer en cas d'incendie;
- Les portes nécessitant une clé pour être déverrouillées de l'intérieur peuvent vous mettre en danger en cas de feu, surtout si vous perdez trop de temps à chercher la clé;
- Dégagez vos escaliers et vos portes (intérieures et extérieures) de toute obstruction (jouets, bottes, neige, etc.) et assurez-vous qu'un chemin rejoignant la rue soit déneigé si vous devez sortir par la porte arrière en cas d'évacuation;
- Assurez-vous que des meubles ou des escabeaux peuvent être utilisés pour atteindre les fenêtres du sous-sol et veillez à ce que celles-ci soient en état de s'ouvrir en les déneigeant au besoin.

Pour plus de renseignements, consultez le site du ministère de la Sécurité publique ou téléphonez au Service de la sécurité incendie de la Ville au 450 475-2010 et demandez la division prévention.

Pour des outils pédagogiques qui vous aideront à réaliser votre plan d'évacuation personnalisé, rendez vous à : <https://bit.ly/371MW6A>.



# Vos travaux nécessitent-ils un permis ?

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Mirabel souhaite rappeler qu'un permis de construction ou un certificat d'autorisation peut être requis lorsque vous entamez des travaux sur votre propriété. Il est de votre responsabilité de vérifier les règlements municipaux avant de débiter un nouveau projet.

## De manière générale, les travaux suivants nécessitent un permis ou un certificat :

- construire ou agrandir un bâtiment;
- procéder à l'ouverture d'une entreprise ou changer l'usage d'un terrain ou d'une construction;
- excaver le sol (déblai et remblai, construction d'un chemin agricole), que ce soit ou non dans le but de faire le commerce de la terre, du sable, du gravier, du roc ou de tout matériau d'extraction;
- déplacer ou démolir une construction;
- installer un bâtiment temporaire ou une maison mobile;
- creuser une piscine ou installer une piscine hors-terre d'un (1) mètre ou plus de profondeur;
- édifier, agrandir, reconstruire, modifier, réparer, déplacer, apposer, installer, finir ou peindre une enseigne ou un panneau-réclame;
- vendre des fleurs, des fruits, des légumes et des sapins de Noël pour une période temporaire;
- rénover ou réparer un bâtiment.

Un permis n'est pas requis si les travaux respectent les critères suivants :

- aucune modification n'est apportée aux formes extérieures, au plan, à la structure ou à tout autre élément de base du bâtiment;
- il s'agit de travaux mineurs impliquant des déboursés de moins de 5 000 \$.

Cependant, même si vous croyez que vos travaux ne requièrent aucun permis, nous vous encourageons à nous contacter afin de vous assurer que c'est bien le cas. Aussi, bien que certains travaux ne nécessitent aucun permis, certaines normes peuvent s'appliquer – comme dans le cas de bâtiments accessoires. Encore une fois, n'oubliez pas d'utiliser le service de permis en ligne afin d'effectuer vos demandes.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme par téléphone, au 450 475-2007, ou par courriel à [info.urbanisme@mirabel.ca](mailto:info.urbanisme@mirabel.ca).

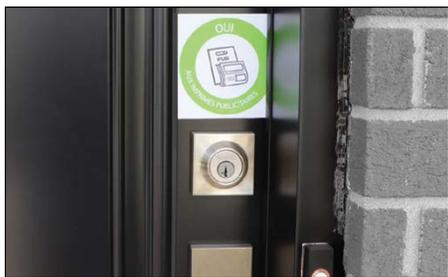
# Rappel au sujet du règlement sur les imprimés publicitaires

Depuis octobre 2019, les imprimés publicitaires (comme le *Publisac*) ne sont plus distribués de façon systématique à Mirabel. La Ville pose ainsi un geste concret pour l'environnement, en offrant le choix aux citoyens de les recevoir ou non.

Cet article présente un rappel des points importants à retenir au sujet du règlement adopté par la Ville en fonction des préférences de chacun. Veuillez noter que ce règlement vise uniquement les imprimés publicitaires, et non les journaux, qui ont plutôt un contenu informatif.

## Vous souhaitez recevoir les imprimés publicitaires

- vous n'avez aucune étiquette à apposer si vous avez une case postale ou une boîte aux lettres située au bord du chemin;
- apposez l'étiquette verte « OUI » sur votre porte, près de la poignée, ou sur votre boîte aux lettres si elle se situe près de votre porte.



## Vous ne souhaitez pas recevoir d'imprimés publicitaires

- vous n'avez aucune étiquette à apposer si votre boîte aux lettres se situe près de votre porte;
- apposez l'étiquette rouge « NON » à l'intérieur de votre case postale ou sur le rebord de la porte ouverte de votre boîte aux lettres si elle se situe au bord du chemin.



Pour obtenir de nouvelles étiquettes, ou pour toute question en lien avec son fonctionnement, communiquez avec la réception de l'hôtel de ville au 450 475-8653 ou à [communications@mirabel.ca](mailto:communications@mirabel.ca).

# POUR DES TRANSACTIONS DE BIENS EN TOUTE SÉCURITÉ

ZONE DE RENCONTRE NEUTRE DANS LE STATIONNEMENT DU POSTE DE POLICE DE MIRABEL (14113, RUE SAINT-JEAN)

[mirabel.ca/zone-neutre](http://mirabel.ca/zone-neutre)



## INSPECTEUR DES BÂTIMENTS

Service : Aménagement et urbanisme  
 Domaine d'emploi : Urbanisme  
 Statut : Personne salariée temporaire  
 Nombre de postes : 1  
 Numéro de concours : J0121-0248  
 Date d'affichage : Le 8 février 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 24 février 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique et prête à relever des défis pour remplir la fonction d'inspecteur des bâtiments à titre de personne salariée temporaire et remplaçante pour une période prévue d'environ dix (10) mois au Service de l'aménagement et de l'urbanisme. Il est à noter que les principaux mandats qu'aura à accomplir le titulaire sont ceux reliés à l'émission de permis et au service à la clientèle au bureau.

Relevant du chef de division - permis et urbanisme du Service, le titulaire :

- reçoit, analyse et autorise les demandes relatives aux divers permis de construction, de certificats d'autorisation et autres;
- voit à l'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, permis et certificats, construction, PIIA, dérogations mineures et autres);
- accueille et diffuse l'information pertinente aux citoyens;
- traite les requêtes et les plaintes et effectue les inspections et les suivis requis;
- inspecte les installations sanitaires et s'occupe des coupes d'eau;

- participe à des programmes spéciaux;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement et urbanisme ou en architecture;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinentes;
- connaissance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement Q2R22 (atout);
- bonnes connaissances en informatique;
- connaissance du logiciel «Le gestionnaire municipal (PG)» (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le professionnalisme, la diplomatie, le sens de l'organisation et la capacité à travailler sur plusieurs dossiers à la fois;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

Les heures de travail sont de trente-trois (33) et quarante-cinq (45) minutes par semaine réparties du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h15 à 12h.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## RESPONSABLE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT - CAMP DE JOUR

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
 Domaine d'emploi : Camp de jour  
 Statut : Cadre intermédiaire - étudiant  
 Nombre de postes : 2  
 Numéro de concours : J0221-0204  
 Date d'affichage : Le 8 février 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 24 février 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) personnes dynamiques pour remplir la fonction de responsable du programme d'accompagnement au camp de jour pour la saison estivale 2021 à titre d'étudiant cadre intermédiaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Sous l'autorité de la coordonnatrice - socioculturel et vie communautaire ainsi que des chefs - camp de jour, le titulaire :

- s'occupe des dossiers de tous les enfants inscrits au programme d'accompagnement ayant une difficulté en établissant des plans d'intervention pour chacun d'eux;
- encadre et supervise une équipe d'accompagnateurs - camp de jour;
- assure les suivis nécessaires et intervient avec les parents, les enfants ayant une difficulté ainsi que les accompagnateurs - camp de jour selon les besoins;
- est responsable du bon fonctionnement des enfants ayant une difficulté dans les activités prévues;
- voit à l'application et au respect de la politique d'accessibilité du programme d'accompagnement;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Un des responsables du programme d'accompagnement - camp de jour travaillera au Parc régional du Bois de Belle-Rivière durant la durée complète du camp de jour tandis que le second se déplacera à tous les jours et supervisera les six (6) Récré-o-camps situés sur le territoire de la Ville de Mirabel. En dehors de cette période, ils seront localisés aux bureaux administratifs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

### EXIGENCES :

- être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire;
- avoir terminé au moins deux (2) sessions universitaires avec succès dans une discipline appropriée (récréologie, éducation, loisirs, éducation spécialisée, adaptation scolaire, psychoéducation ou autres) ou être en voie de posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de loisirs ou autre formation jugée pertinente;
- expérience pertinente dans le milieu des camps de jour ou en accompagnement;
- expérience en gestion de personnel et en service à la clientèle;
- faire preuve de leadership, de tact et avoir le sens des responsabilités ainsi que de l'organisation sont des aptitudes recherchées;
- posséder une très bonne capacité d'adaptation et aimer relever des défis;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5 et un véhicule pour assurer ses déplacements dans le cadre de son travail est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée.

Notez que nous pourrions évaluer également des candidates autres qu'étudiantes.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction à temps complet (40 heures par semaine) est prévue à compter du 28 juin et ce, jusqu'au 20 août 2021. De plus, une disponibilité à temps partiel est demandée du mois d'avril au 27 juin 2021. Les personnes retenues devront aussi être disponibles obligatoirement afin de participer aux formations des animateurs et accompagnateurs au cours de deux (2) fins de semaine aux mois de mai et juin 2021.

Notez que l'horaire de travail se situera à l'intérieur de la plage horaire suivante : de 6h30 à 18h00.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées. L'échelle salariale du poste est de 16,10\$/heure à 17,10\$/heure.

## ÉLAGUEUR

Service : Équipement et travaux publics  
 Domaine d'emploi : Travaux publics  
 Statut : Personne salariée saisonnière  
 Nombre de postes : 2  
 Numéro de concours : J0121-1342  
 Date d'affichage : Le 8 février 2021  
 Date de fin d'affichage : Le 19 février 2021

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de deux personnes dynamiques pour agir à titre d'élagueur, personne salariée saisonnière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant du contremaître, l'élagueur:

- procède à l'élagage et l'abattage d'arbres situés sur la propriété de la ville et fait de la prévention sur les bandes riveraines des cours d'eau;
- pratique des chirurgies sur les arbres et installe différents systèmes de protection;
- élague les branches à l'aide de sécateurs ou de scies mécaniques;
- opère une déchiqueteuse, une essoucheuse et des équipements de levage tels que des treuils;
- procède à de l'ascension au câble avec et/ou sans l'aide d'éperons selon la situation;
- installe des systèmes de câblage et d'haubanage et procède au démantèlement d'embranchements;
- émet des diagnostics de base sur l'état structurel ou physiologique des arbres;
- identifie les arbres avec des clés d'identification et fait l'inventaire de ceux-ci;
- installe, lorsque requis, des dispositifs de signalisation appropriés pour sécuriser sa zone de travaux;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) en arboriculture-élagage ou toute autre formation jugée équivalente;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente;
- détenir un permis de conduire de classe 3 valide;
- détenir la carte de compétence pour l'abattage d'arbres émise par la CNESST;
- détenir l'attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, un permis d'opérateur de déchiqueteuse et une formation en sauvetage aérien sont considérés comme des atouts;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## POUR POSTULER

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50<sup>e</sup> anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6<sup>e</sup> rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18<sup>e</sup> ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1<sup>er</sup> rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca), sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

**APPEL D'OFFRES PUBLIC****VALORISATION DES MATÉRIAUX SECS****N/Réf.: X4 111 103 U3 N14052 (2020-075)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la valorisation des matériaux secs.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit le soussigné au 450 475-2008, poste 2070 ou par courriel, aux adresses suivantes : [j.duguay@mirabel.ca](mailto:j.duguay@mirabel.ca) ET [a.millette@mirabel.ca](mailto:a.millette@mirabel.ca).

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

« VALORISATION DES MATÉRIAUX SECS, X4 111 104 U3 N14052, 2020-075 »

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 8 mars 2021, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca), au plus tard, le 22 février 2021, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

Le directeur du Service de l'environnement,  
Jérôme Duguay, B.Sc., M.Sc.

**APPEL D'OFFRES PUBLIC****Travaux de réhabilitation des conduites d'égout, de remplacement de la conduite d'eau et de réfection de la chaussée sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier.****N/Réf.: X3 N15618 (2021-011)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour les travaux de réhabilitation des conduites d'égout, de remplacement de la conduite d'eau et de réfection de la chaussée sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit

monsieur Alexandre Larose, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-conseil au 438 888-9838 ou par courriel, à l'adresse suivante : [alarose@p54.ca](mailto:alarose@p54.ca).

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

**Soumission  
Travaux rue Labonté,  
secteur Saint-Janvier  
N/Réf. : X3 N15618 (2021-011)**

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca), au plus tard, le lundi 22 février 2021, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie  
Geneviève Cauden, ing.

**APPEL D'OFFRES PUBLIC****Services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie****N/Réf.: G7 115 N15684 (2021-012)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit

monsieur Joé Moisan, ing., au 450 475-2025 ou par courriel, à l'adresse suivante : [j.moisan@mirabel.ca](mailto:j.moisan@mirabel.ca).

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

**Services professionnels  
Construction d'une nouvelle  
caserne d'incendie  
G7 115 N15684 (2021-012)**

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 11 mars 2021, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca), au plus tard, le **24 février 2021**, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie  
Geneviève Cauden, ing.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES****SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS****FOURNITURE ET LIVRAISON DE TROIS (3) FOURGONS UTILITAIRES NEUFS, ANNÉE 2021, POUR LE SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS****N/RÉF. : G6 112 U3 N09314 (#111002) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-001**

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la fourniture et la livraison de trois (3) fourgons utilitaires neufs, année 2021.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le jeudi 25 février 2021, à onze heures (11 h)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca) au plus tard le lundi 15 février 2021 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. David Goulet-Laporte, responsable de l'appel d'offres, au 450 475-2005.



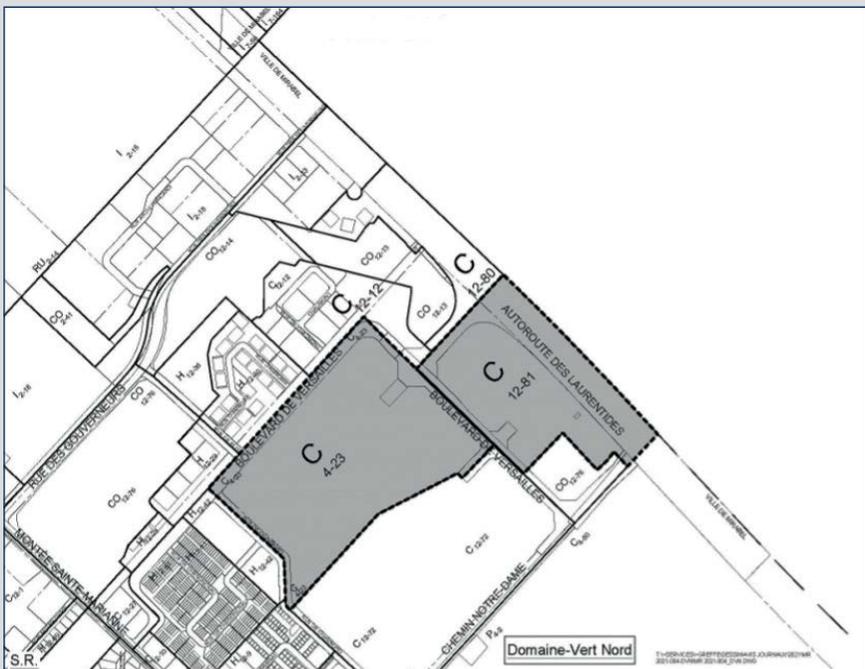
**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2445**

(Secteur du Domaine-Vert Nord)

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 8 février 2021, a adopté le projet de règlement numéro PU-2445 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2445 est bien décrit dans le titre et concerne les zones C 4-23 et C 12-81.

Que ce projet de règlement concerne les zones C 4 -23 et C 12-81, telles qu'illustrées au plan ci-après :



Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
 Projet de règlement no PU-2445  
 Ville de Mirabel  
 14111, rue Saint-Jean  
 Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45, et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Mirabel, ce 10 février 2021

La greffière,  
 Suzanne Mireault, avocate

Dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, qui se déroule du 15 au 19 février 2021, la Ville est fière de vous présenter le témoignage de deux employés et d'un conseiller municipal, qui ont généreusement partagé une tranche de leur parcours personnel ou professionnel afin de sensibiliser les élèves à l'importance de la persévérance scolaire.



Mon arrivée au secondaire a été très difficile, surtout que j'étais assez turbulent et que j'ai dû refaire mon secondaire 1. Cela a grandement affecté ma confiance pour le reste des années du secondaire. À plusieurs reprises, le décrochage a cogné à ma porte. J'avais plusieurs amis qui décrochaient dès le secondaire 3 pour gagner de l'argent – et la majorité ne sont jamais revenus aux études.



La pression était donc très forte. Toutefois, nul été des efforts de mes parents et surtout de ma mère – d'avoir eu la patience, la rigueur et surtout l'amour de m'aider en me faisant suivre des cours privés et d'été – j'aurais décroché et je n'aurais jamais poursuivi mes rêves de carrière comme je peux le faire aujourd'hui. J'aime dire que si j'ai humblement réussi à persévérer dans mes deux carrières (gestionnaire en sécurité physique et conseiller pour la Ville), n'importe qui peut le faire, et ce, peu importe ta classe sociale. Ça prend donc une bonne tape sur l'épaule, un bon mentor ! »

— ROBERT CHARRON  
 CONSEILLER MUNICIPAL (DISTRICT 3)



Je me souviens très bien d'avoir passé par le chemin que tu empruntes aujourd'hui. Je te résume: ça n'a pas été de tout repos! De nombreuses fois, j'ai été tenté de tout laisser tomber, de prendre la voie facile et de laisser mon avenir dans les mains de l'univers.



Une chance que je ne me suis pas laissé aller! Je peux t'affirmer une chose et t'en promettre une autre: ton avenir t'appartient, tu peux devenir qui tu veux et réaliser tous tes rêves, pourvu que tu y mettes les efforts requis. La promesse? Je te promets que si tu ne lâches pas, tu ne le regretteras pas – j'en suis la preuve vivante. Allez, si moi j'y suis arrivé, imagine ce que toi tu peux accomplir. Vas-y, fonce!»

— PASCAL DESGAGNÉS  
 DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE POLICE



J'ai expérimenté le marché du travail sans diplôme et je me suis retrouvée dans un emploi précaire. À l'inverse, j'ai ensuite décidé d'abandonner le marché du travail pour retourner sur les bancs d'école – ce qui m'a permis d'obtenir un emploi que j'aime et qui me permet aujourd'hui de m'épanouir et de profiter de la vie. Il ne faut pas lâcher, la réussite est atteignable et tellement profitable à long terme!»



— GENEVIÈVE CAUDEN  
 DIRECTRICE AU SERVICE DU GÉNIE

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2446**

(secteur de Saint-Janvier)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

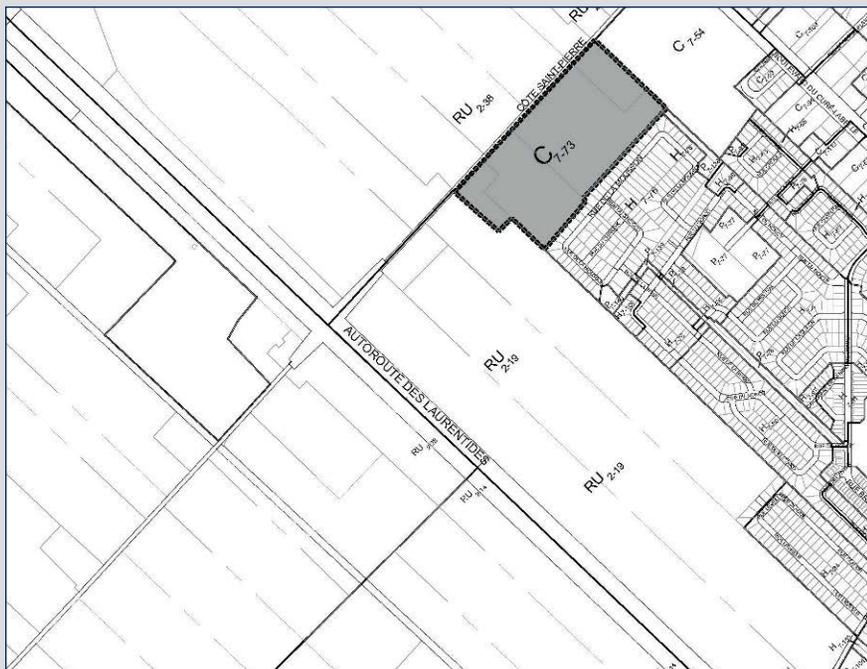
QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 8 février 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2446 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter la classe d'usages « I1 – Industrie légère » ainsi que les usages « C1-01 Vente au détail de matériaux de construction », « C10-01 - Vente au détail de biens et d'équipements et services connexes », « C10-07-10 - Entreposage et service d'entreposage intérieur ou extérieur (incluant les mini-entrepôts) » et « C10-08 - Services pour animaux domestiques » et leurs dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-73;
- abroger les notes particulières 2 et 3 et permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain pour les usages commerciaux et industriels dans la zone C 7-73;
- permettre dans la zone H 7-14, l'usage « H4 - habitation multifamiliale » de structure isolée et comportant un maximum de 4 logements, uniquement sous forme de projet intégré.

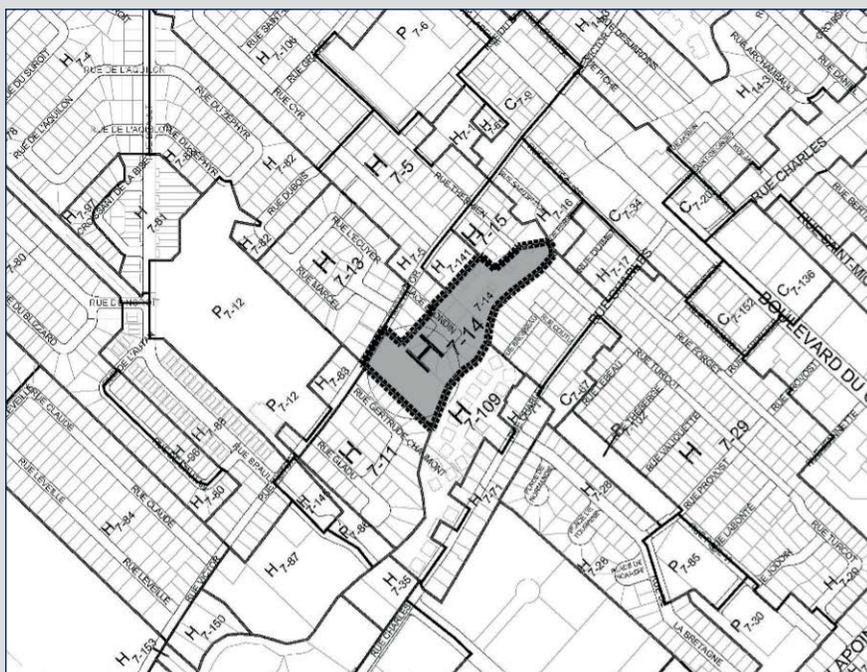
QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2446 est bien décrit dans le titre.

QUE les zones se situent dans le secteur de Saint-Janvier et sont illustrées aux plans ci-après :

**ZONE C 7-73**



**ZONE H 7-14**



QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
 Projet de règlement no PU-2446  
 Ville de Mirabel  
 14111, rue Saint-Jean  
 Mirabel (Québec) J7J 1Y3

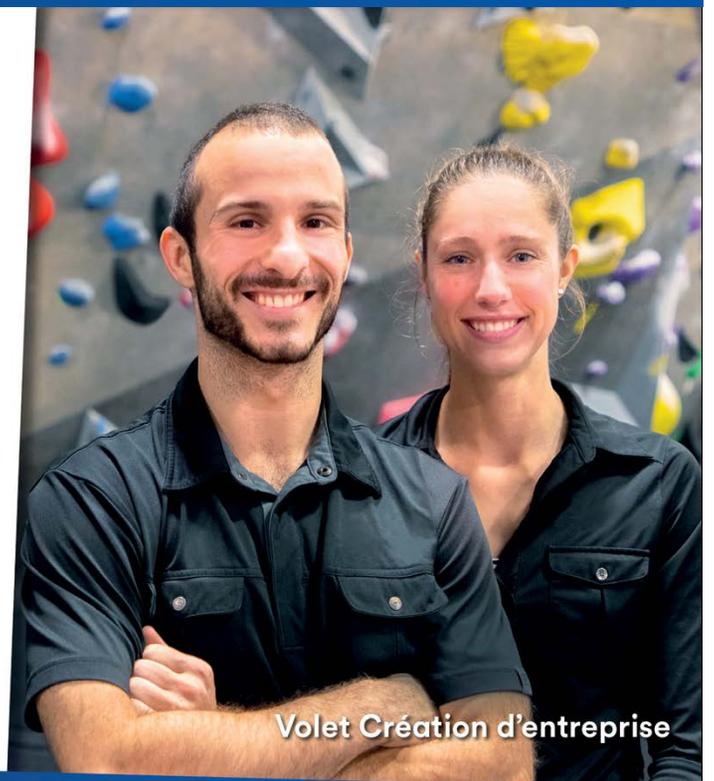
Courriel : greffe@mirabel.ca

**QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 10 février 2021

La greffière,  
 Suzanne Mireault, avocate

**MOINS D'UN MOIS  
 POUR DÉPOSER SA CANDIDATURE !**



Volet Création d'entreprise

**Inscrivez-vous d'ici le 9 mars 2021, 16h!**  
 osezentreprendre.quebec

..... Pour de plus amples informations,  
 ..... veuillez communiquer avec Mirabel économique  
 ..... au 450 475-2110.

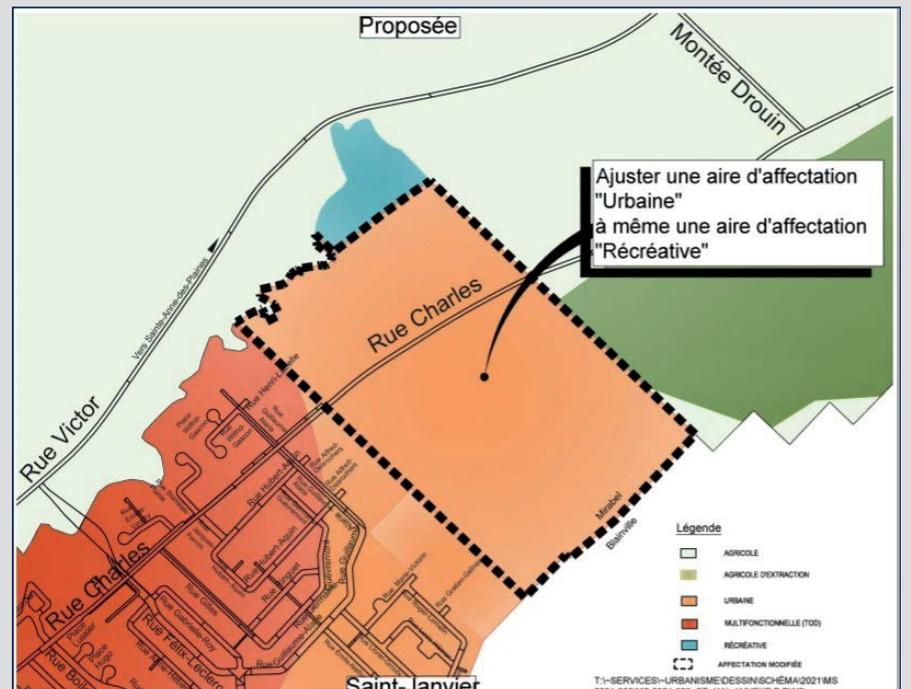
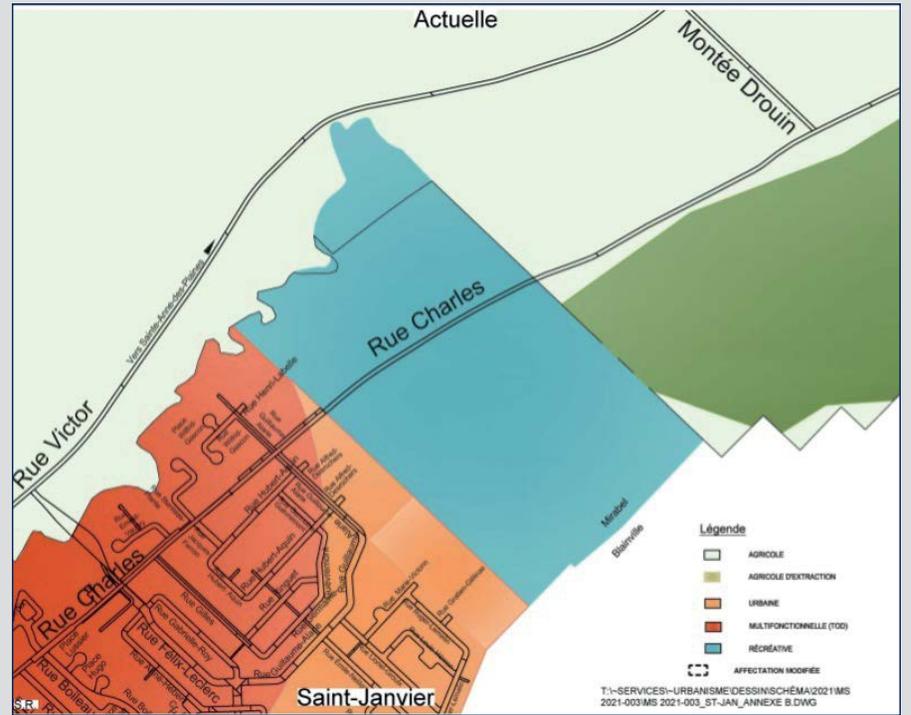
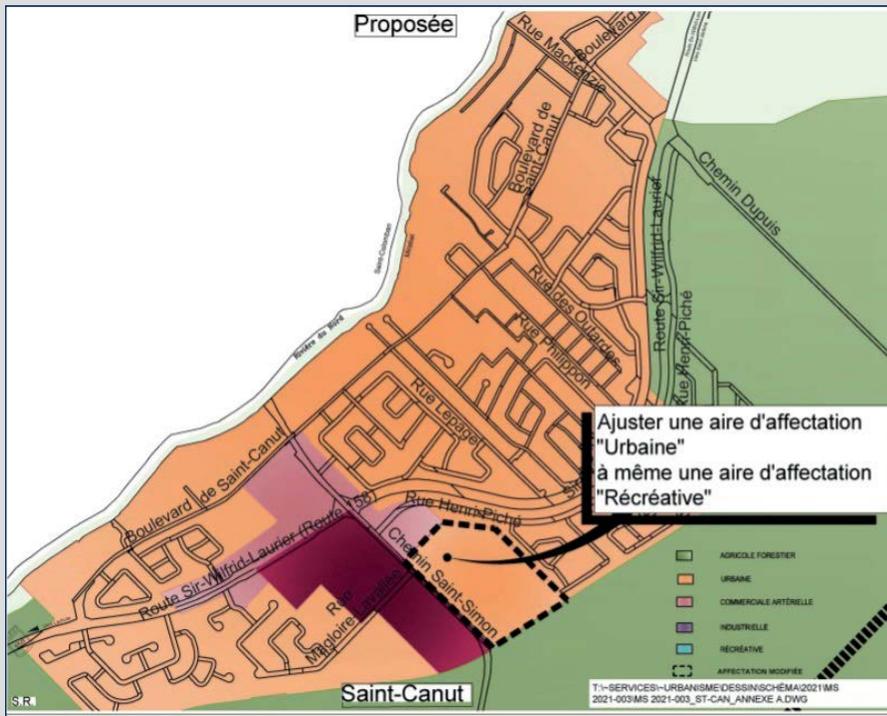
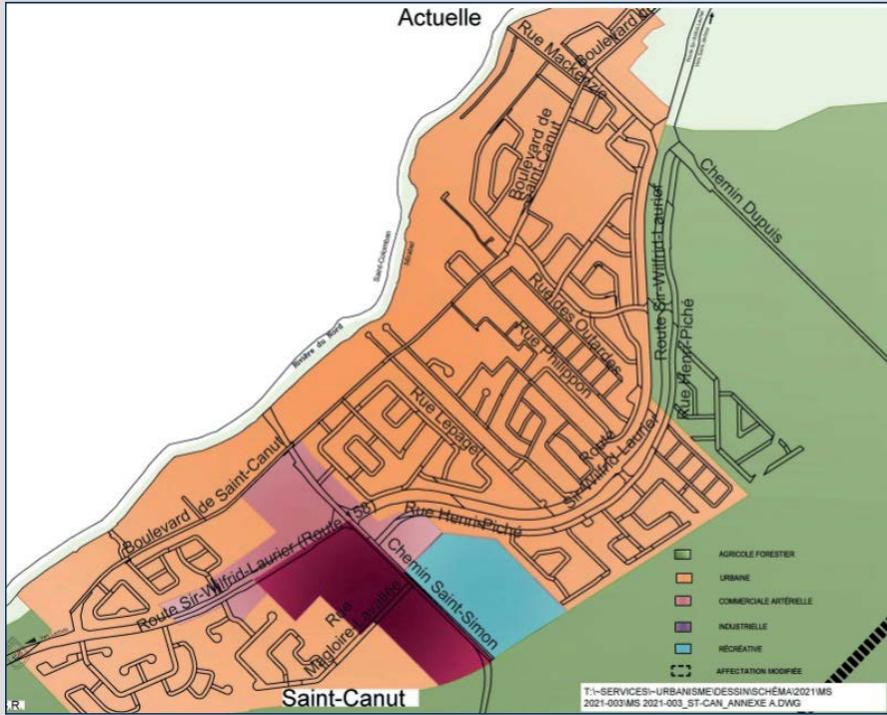


**PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO PS-2447**

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 8 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2447 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :
  - ajuster l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Récréative », dans le secteur de Saint-Canut;
  - ajuster l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Récréative », dans le secteur de Saint-Janvier.
- Document D-PS indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2447 est bien décrit dans le titre et illustré ci-dessous :



Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
Projet de règlement no PS-2447  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Donné à Mirabel, ce 10 février 2021

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate



**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2442**

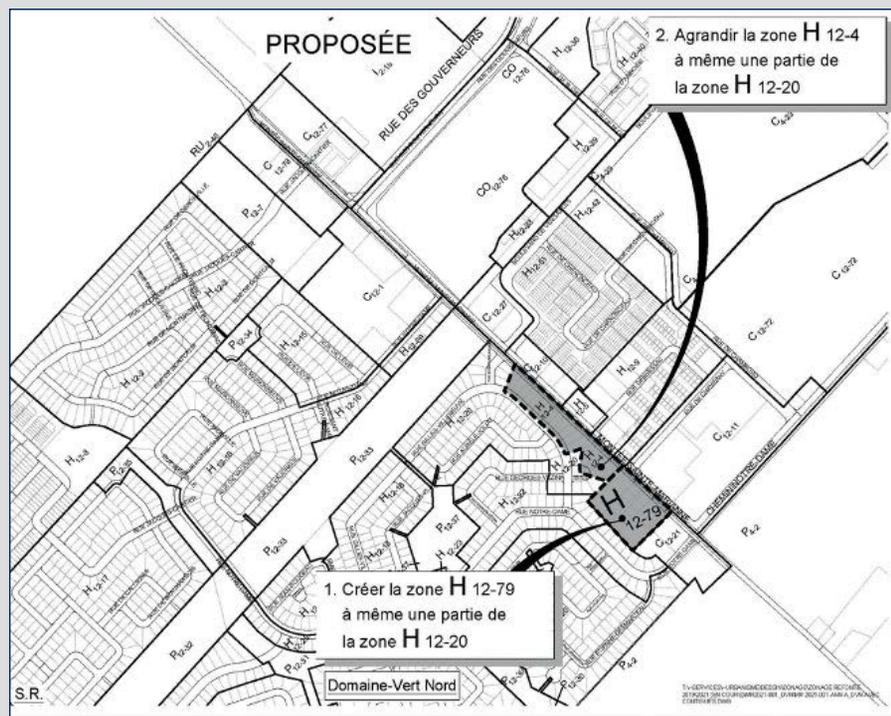
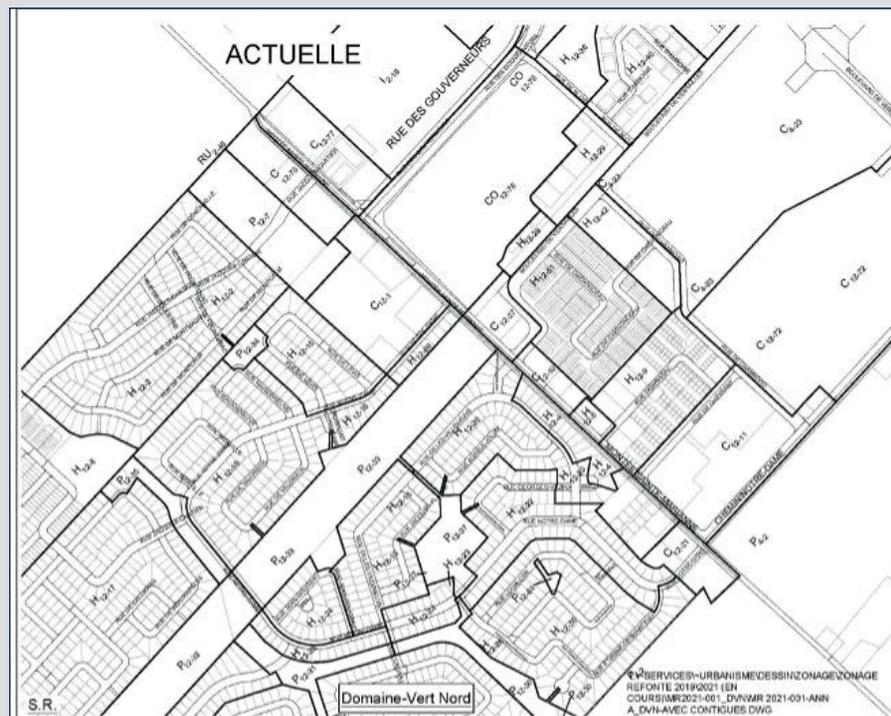
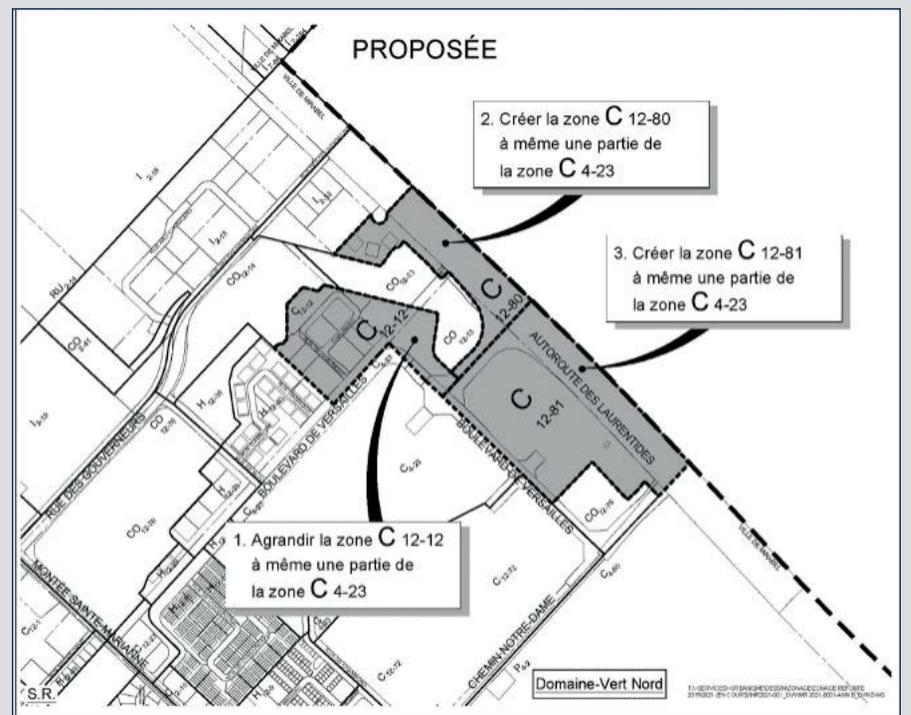
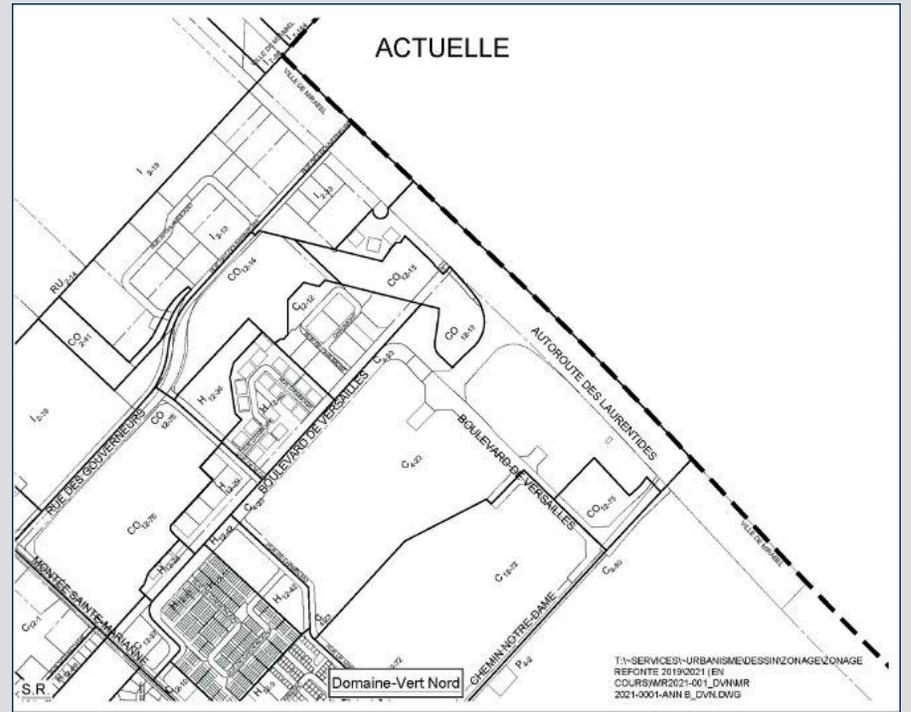
(secteur du Domaine-Vert Nord et ensemble du territoire)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 8 février 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2442 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier les normes relatives aux habitations mixtes en précisant la superficie minimale du rez-de-chaussée devant être réservée aux usages commerciaux;
- préciser, pour le secteur du Domaine-Vert Nord, les normes relatives aux îlots de verdure dans les espaces de stationnement et aux limites des lots résidentiels et commerciaux;
- agrandir la zone H 12-4 à même une partie de la zone H 12-20;
- créer la zone H 12-79 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 12-20;
- agrandir la zone C 12-12 à même une partie de la zone C 4-23;
- créer la zone C 12-80 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 4-23;
- créer la zone C 12-81 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 4-23;
- remplacer les Tableaux des dispositions spécifiques des zones C 4-23, C 12-1, H 12-4, C 12-10, C 12-11, C 12-12, H 12-20, C 12-21, C 12-27, C 12-77 et C 12-78.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2442 est bien décrit dans le titre et est illustré aux plans ci-après.



► Suite de la page 16

QUE les zones se situent dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
 Projet de règlement no PU-2442  
 Ville de Mirabel  
 14111, rue Saint-Jean  
 Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

**QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 10 février 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2443**

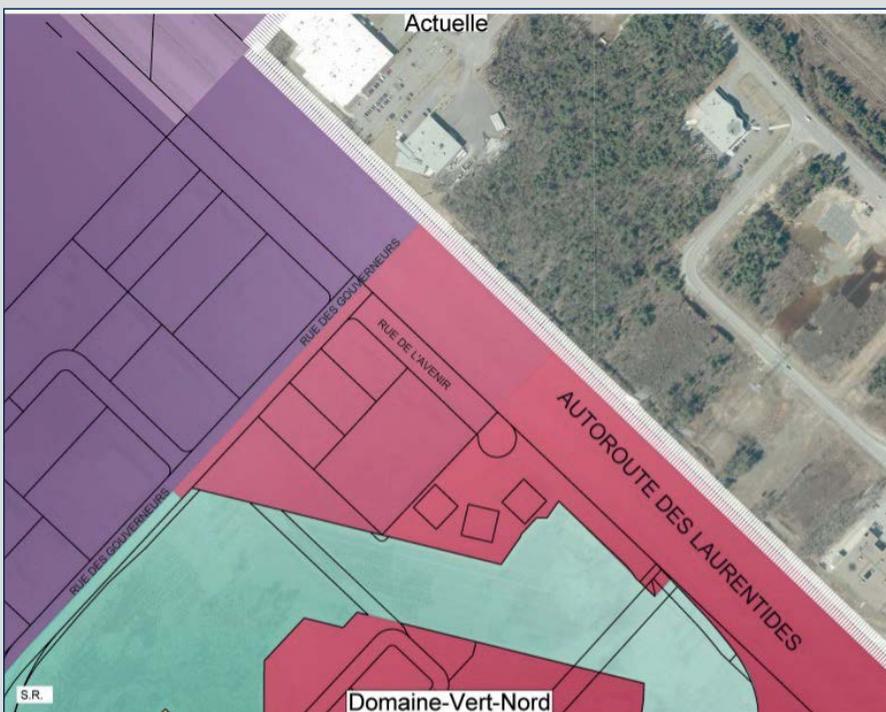
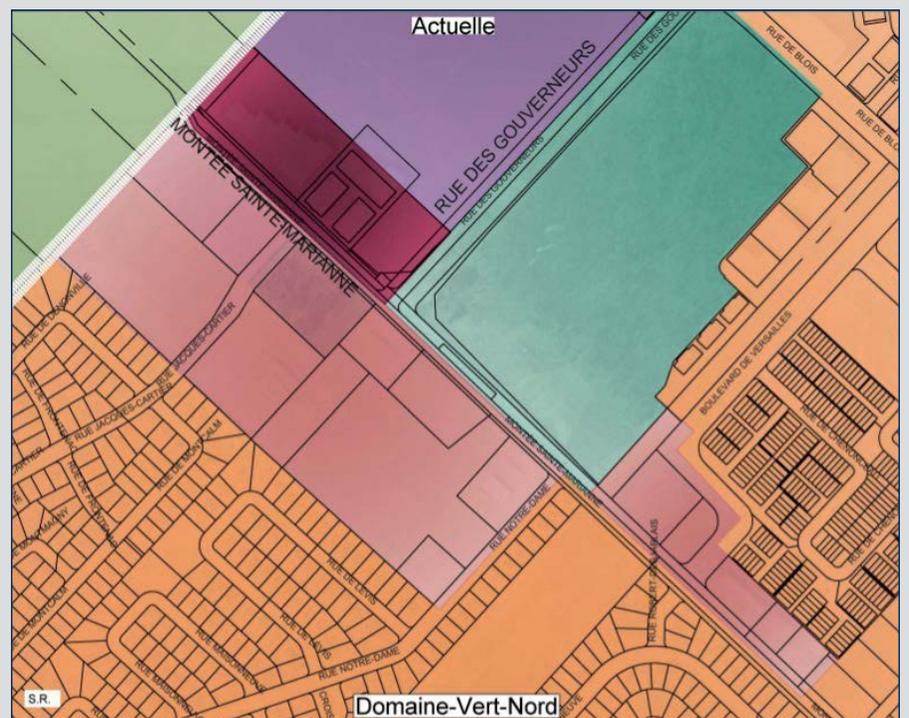
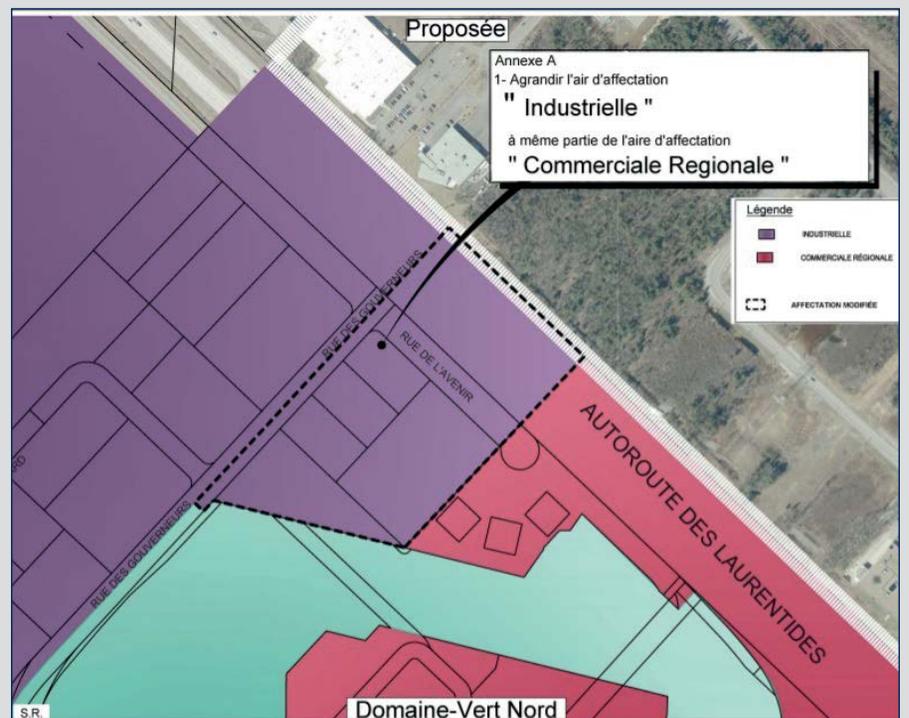
(secteur du Domaine-Vert Nord et ensemble du territoire)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 8 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

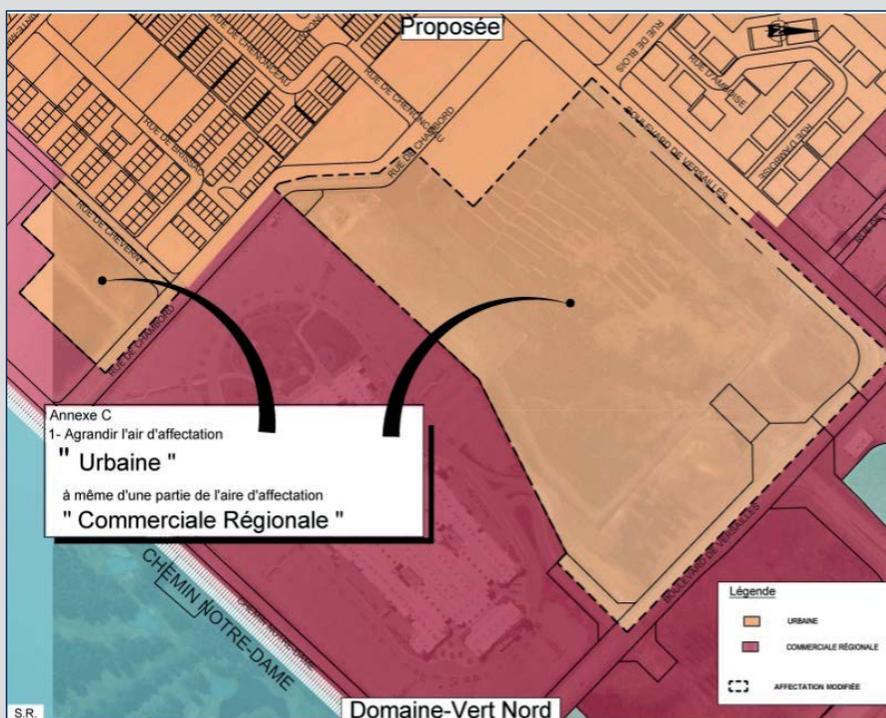
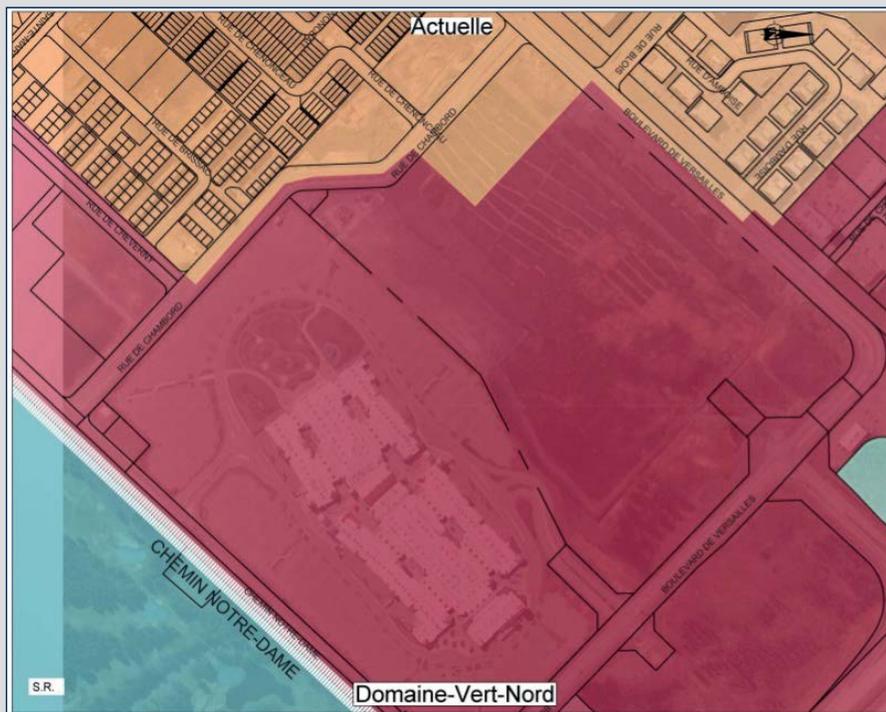
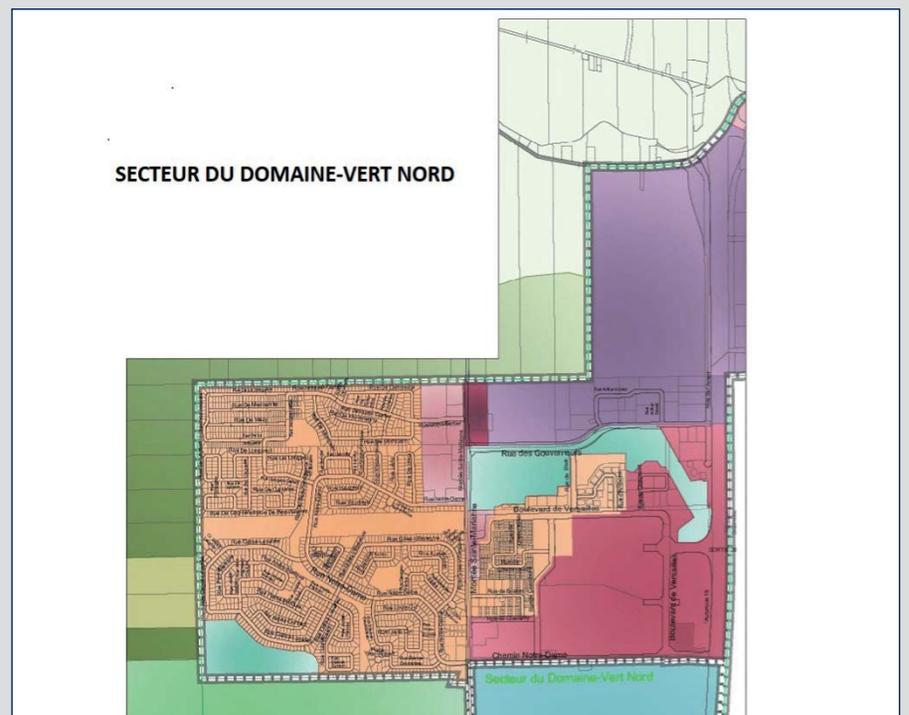
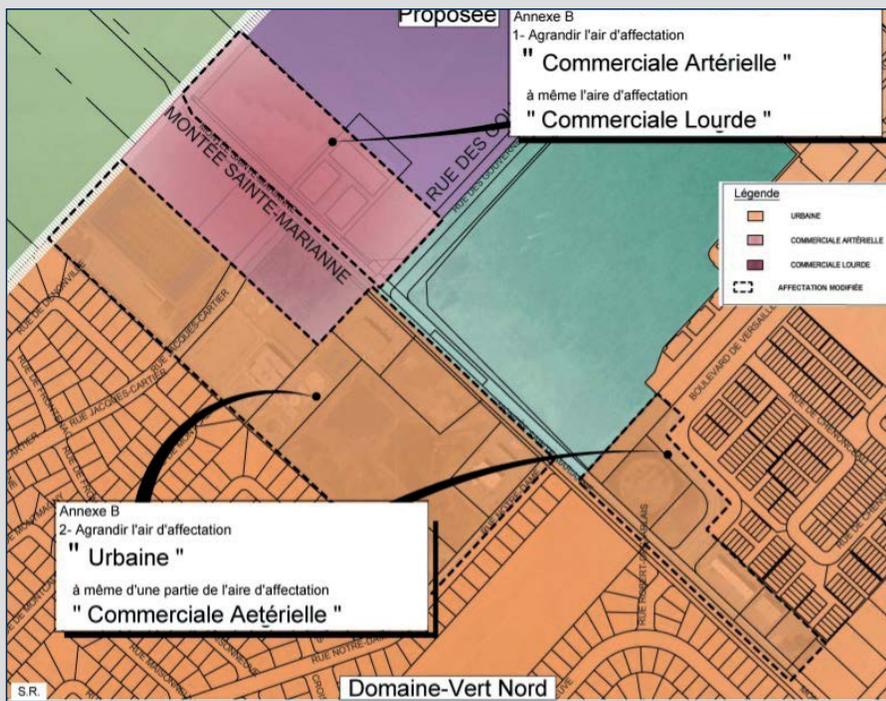
- Projet de règlement numéro PS-2443 modifiant le schéma d'aménagement révisé S 77 de façon à :
  - agrandir l'aire d'affectation « Industrielle » à même une aire d'affectation « Commerciale régionale », dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
  - agrandir l'aire d'affectation « Commerciale artérielle » à même une aire d'affectation « Commerciale lourde », dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
  - agrandir l'aire d'affectation « urbaine » à même une aire d'affectation « Commerciale artérielle », dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
  - agrandir l'aire d'affectation « urbaine » à même une aire d'affectation « Commerciale régionale », dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- remplacer l'article 6.4.4 afin de mettre à jour les informations sur le secteur du Domaine-Vert Nord, établir les orientations et les objectifs dont doivent tenir compte les règlements d'urbanisme en matière de densité maximale et de végétalisation des terrains dans une optique de création de milieux de vie de qualité et favoriser l'encadrement du développement des grands espaces vacants par un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- Document D-PS indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2443 est bien décrit dans le titre et illustré aux plans ci-après :



► Suite à la page 18

Suite de la page 17



Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
 Projet de règlement no PS-2443  
 Ville de Mirabel  
 14111, rue Saint-Jean  
 Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Donné à Mirabel, ce 10 février 2021

La greffière,  
 Suzanne Mireault, avocate

**OBTENEZ VOTRE PERMIS DANS LE CONFORT DE VOTRE FOYER!**

Rendez-vous au [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca), à la section *Services en ligne*.

DU 4 JANVIER AU 25 FÉVRIER 2021

*Prolongé jusqu'au 8 mars!*

UNE FOULE  
DE PRIX  
À GAGNER!

# Défi CHÂTEAU DE NEIGE



**DÉPOSEZ UNE PHOTO DE VOTRE CHÂTEAU DE NEIGE  
DANS LA SECTION « PARTICIPER » DU SITE INTERNET!**

[defichateaudeneige.ca/evenements/laurentides/defi-chateau-de-neige-ville-de-mirabel](http://defichateaudeneige.ca/evenements/laurentides/defi-chateau-de-neige-ville-de-mirabel)

Avez-vous dégagé



vos issues de secours?

# Mirabel adopte une nouvelle image.

## Une courbe ascendante

évoquant l'aéronautique, l'évolution et le mouvement.

## Une touche de vert

afin d'illustrer l'importance de l'agriculture et du développement durable.

## Le « M »,

utilisé dans diverses campagnes de la Ville pour évoquer la chaleur humaine des Mirabellois, est positionné au cœur du logo.

# MIRABEL

## Une typographie stylisée et moderne,

pour un look global plus actuel.

N O S C O U L E U R S

PANTONE  
298

PANTONE  
287

PANTONE  
376

EN CADEAU  
DANS CETTE  
ÉDITION!

### Mirabel adopte une nouvelle identité visuelle

La nouvelle image de la Ville évoque ses pôles majeurs, soit l'**aéronautique** et l'**agriculture**. Son logo reprend le « M » utilisé dans diverses campagnes et adopté par les Mirabellois.

Une image moderne qui rappelle l'harmonie entre la vie rurale et la vie urbaine, ainsi que l'effervescence de la **communauté**.

Le tout est accompagné d'un slogan misant sur l'importance des valeurs humaines.

On  la vie!

# Votre signet à conserver!

Dans l'éventualité où votre signet se serait perdu dans la poste, veuillez communiquer avec nous en écrivant à [communications@mirabel.ca](mailto:communications@mirabel.ca).

## À SURVEILLER DANS LES PROCHAINES SEMAINES :

Suivez les différents outils de communication de la Ville, dans les semaines à venir, afin de découvrir d'autres surprises, incluant des concours pour toute la famille. Gardez l'œil ouvert !